

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



N°4 - Décembre 2007

Voici le nouveau numéro du bulletin d'information du Schéma départemental de la protection de l'enfance. Il clôt la première année de parution.

Ce numéro fait le point sur l'actualité du dernier trimestre 2007 et présente quelques actions de communication et d'échanges déjà prévues pour 2008.

Outre les nouveaux projets des établissements d'accueil validés en CROSMS – Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale - du 27 septembre 2007, vous trouverez notamment les conclusions du groupe de travail relatif à la Cellule départementale de recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes et à l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance.

Un article est également consacré à la décision du Conseil général du Rhône quant aux suites données à sa candidature à l'expérimentation en matière d'assistance éducative judiciaire.

Enfin, comme vous pourrez le constater, le calendrier des prochaines manifestations pour le 1^{er} semestre 2008 est d'ores et déjà riche : à noter, la prochaine Conférence annuelle de la protection de l'enfance, le 15 mai 2008.

Dominique NACHURY

Vice-Présidente du Conseil général du Rhône
chargée de l'enfance et de la jeunesse.

SCHÉMA DE PROTECTION DE L'ENFANCE > SCHÉMA DE PROTECTION DE L'ENFANCE > SCHÉMA DE PROTECTION DE L'ENFANCE-
BULLETIN D'INFORMATION

PROTECTION DE L'ENFANCE > SCHEMA DE PROTECTION DE L'ENFANCE > SCHÉMA DE PROTECTION DE L'ENFANCE > SCHÉMA DE

www.rhone.fr

Actualités du schéma

L'expérimentation

En décembre 2004, le Département du Rhône avait posé sa candidature à l'expérimentation en assistance éducative, telle que proposée par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.

Après de longs mois de travaux préparatoires et d'analyse des enjeux, des moyens nécessaires et des résultats attendus, par l'ensemble des partenaires (magistrats, direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse, secteur associatif habilité et Département), le Département a décidé de ne pas maintenir sa candidature.

Quatre raisons ont motivé cette décision : les délais de mise en oeuvre trop brefs au regard de l'évaluation nécessaire, le manque de précision quant aux voies de recours des usagers, le coût de cette expérimentation et les apports désormais importants de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Cette décision a été actée par le vote de l'assemblée départementale du 10 décembre 2007.

Néanmoins, l'ensemble des partenaires impliqués a souhaité valoriser le travail considérable réalisé durant la phase préparatoire, en déclinant les engagements réciproques dans une « charte partenariale en assistance éducative dans le Rhône ». Cette charte, très porteuse pour le développement du dispositif de la protection de l'enfance dans le département, peut être consultée sur www.rhone.fr

La cellule départementale de recueil-traitement - évaluation des informations préoccupantes et l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance

La mise en oeuvre de cette cellule, conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, est actuellement en cours de préparation. Un protocole global de recueil-traitement et évaluation, associant tous les partenaires est actuellement à l'étude, ainsi qu'un guide à l'usage de l'ensemble des professionnels. La Conférence annuelle de protection de l'enfance du 15 mai 2008 sera un temps fort de la communication sur ce sujet puisque la campagne d'information et de communication à l'attention des professionnels et du public devrait être lancée à cette occasion.

Les initiatives des acteurs du dispositif

Structuration juridique de la PJJ

Parution au journal officiel du 8 novembre 2007 du décret du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse.

Il s'agit de la structuration juridique de l'ensemble des activités de la P.J.J. regroupées,

pour les établissements, en :

- > établissements de placement éducatif
- > centres éducatifs fermés

pour les services, en :

- > services territoriaux éducatifs de milieu-ouvert
- > services éducatifs auprès des tribunaux

- > services territoriaux éducatifs d'insertion
- > services éducatifs en établissements pénitentiaires pour mineurs

au titre :

- > de l'ordonnance du 2 février 1945
- > des articles 375 à 375-8 du code civil
- > du décret du 18 février 1975.

Les unités éducatives d'hébergement collectif ou d'hébergement diversifié, l'hébergement en logement autonome et l'accueil familial, les centres éducatifs renforcés appartiennent aux établissements de placement éducatif.

Les unités éducatives auprès des tribunaux de trois emplois de juges pour enfants, les unités éducatives en milieu-ouvert, les unités éducatives d'activités de jour appartiennent aux services éducatifs en milieu ouvert ou d'insertion.

Les établissements et services sus-nommés sont créés, transformés et supprimés par arrêté de garde des sceaux, publié au journal officiel. A l'exception des S.E.E.P.M., ils sont préalablement soumis à l'autorisation du préfet, conformément aux articles L.313-1 et suivants du C.A.S.F.

Pour chaque établissement ou service est élaboré et approuvé par le directeur départemental, après avis du C.T.P. compétent, un projet d'établissement ou de service. Etabli pour cinq ans, il est actualisé chaque année et prévoit une évaluation de la qualité des prestations qu'il délivre conformément à l'article L.312-8 du C.A.S.F. Ces dispositions et l'ensemble de celles contenues dans ce décret, relatives aux procédures de création devront être réalisées dans un délai de 2 ans.

Actualité des établissements

Les projets validés en CROSMS du 28 septembre 2007 répondent aux objectifs du Schéma départemental de la protection de l'enfance et aux loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réformant la prévention de la délinquance. Ainsi la plupart des projets s'inscrivent dans la volonté de développer la prévention primaire ou d'expérimenter de nouvelles formes d'accueil éducatif, ce qui renvoie aux objectifs de la fiche-action 25 «Trouver des alternatives au placement classique» du Schéma. Les voici :

Création de l'AEA petite enfance : porté par l'UDAF, ce projet expérimental vise l'accompagnement éducatif à domicile de 40 jeunes enfants de 0 à 6 ans sur les cantons de Neuville-sur-Saône, Villefranche-sur-Saône, Rillieux-la-Pape; cet accompagnement sera réalisé par des éducatrices de jeunes enfants qui auront pour mission de travailler sur le lien parent-enfant et la fonction éducative auprès des petits.

Extension de la MECS Clair Matin de l'association Rayons de soleil : cette extension concerne 3 places pour des enfants de 0 à 3 ans (filles-garçons) en familles d'accueil. L'accueil s'appuiera sur le plateau technique de la Maison d'enfants et permettra de prendre en charge des fratries en favorisant l'accueil des tous petits en famille d'accueil alors que le reste de la fratrie sera accueilli au sein de la MECS. Cet accueil bénéficiera également d'une prise en charge clinique renforcée.

Réorganisation des structures de la Providence Saint-Bruno : jusqu'à présent annexe de la Maison d'enfants Clair Printemps située à Riverie, le foyer de Francheville appelé «Le Passage» sera désormais rattaché au relais Saint-Bruno à Oullins.

Par ce rattachement, le Passage entre en habilitation « justice », y compris au titre de l'ordonnance du 2 février 1945.

Il proposera 11 places mixtes en internat dont 1 qualifiée en urgence ainsi que 3 places en appartements éducatifs, pour des jeunes de 14 à 18 ans minimum.

Création de l'AEI - Action Educative Intensive avec l'ADSEA 69 : 40 prises en charges pour des jeunes de 12 à 18 ans sont prévues dans ce dispositif à caractère expérimental. Il concernera des mineurs à problématiques multiples ayant mis en échec un certain nombre de prises en charge. Bien que soumises à une décision judiciaire, les situations proposées aux magistrats feront l'objet, au préalable d'une étude technique dans le cadre d'une commission d'admissibilité.

L'encadrement éducatif sera effectué par une équipe pluridisciplinaire et sera expérimenté sur un territoire limité, pour l'heure, à Lyon, Villeurbanne et Bron.

Réimplantation du Foyer de la Tour de l'association du Prado, dans le Rhône, à Marennes : accueil de 12 adolescents de 13 à 18 ans et création d'une place en accueil d'urgence.

Création d'un CER supplémentaire dans le Rhône de l'association SLEA et dénommé Equilibre pour la prise en charge de 6 mineurs sur deux sessions de 5 mois chacune (2 fois par an), dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945. Ce deuxième CER de la SLEA fonctionnera en alternance avec le premier « rang'donné » et s'adressera à des garçons et filles de 13 à 15 ans 1/2 dans un projet comparable au précédent d'une phase d'accueil, de décadrage provisoire autour de la randonnée équestre puis un retour sur site avec des chantiers de la scolarité, du soin psychique et de l'approche du monde professionnel.

Création de « Laurenfance » de l'association Le Valdocco :

ce projet a pour objectif de prendre en charge des jeunes de 13 à 18 ans présentant des difficultés multiples et nécessitant une prise en charge éducative très importante. Il se formalise par la création d'une structure éducative comprenant 6 places en internat, une en accueil d'urgence ainsi que de 12 places en accueil de jour sur Tassin la demi-Lune. 6 places seront également créées sur Tassin et Lyon 5ème dans le cadre d'un service éducatif en milieu ouvert. L'ouverture de la structure est prévue pour l'été 2008.

IDEF :

Béatrice Pouillot, administrateur territorial, a été nommée par le ministre de la Santé à la direction de l'I.D.E.F, succédant ainsi à Michel Gougne qui, après 43 années de bons et loyaux services dans le secteur de l'enfance, dont 37 passées dans cet établissement, a pris une retraite méritée. Tous nos vœux l'accompagnent dans cette nouvelle vie, sûrement aussi active que la précédente, et certainement riche de réflexions et de lectures n'en doutons pas ! Il sera en outre invité en tant que personne qualifiée au comité de pilotage du schéma.

➤ Accueil de la délégation de Liège

Le 29 septembre, le Département a reçu une délégation d'élus et de magistrats de la Province de Liège venue étudier les missions sociales des Conseils généraux en France, à l'exemple du Rhône.

Mme Nachury, vice-présidente du Conseil général en charge de l'enfance et de la jeunesse, et Mme Dorliat, déléguée générale du pôle enfance-famille et PMI ont présenté la politique départementale de protection de l'enfance du Conseil général et la manière dont est conduit le partenariat dans le cadre du Schéma départemental de la protection de l'enfance. Puis Mme Lopez, directrice du service protection de l'enfance du Conseil général a accompagné cette délégation pour visiter la MECS « Les Angelières » à Saint-Cyr-au-Mont-D'or.

Accueillie par le responsable, M. Ferrero, et le personnel de l'établissement (éducateurs, psychiatre, assistantes maîtresses de maison), la rencontre a permis d'échanger et de comparer le mode de fonctionnement français avec le système social belge qui est beaucoup plus sectorisé.



➤ Accueil de la délégation chinoise



Le 21 septembre, dans le cadre d'un voyage d'étude une délégation de 25 responsables régionaux d'une organisation officielle de la république populaire de Chine agissant en faveur de l'enfance et de la famille a été reçue à Lyon par l'ADSEA 69 et le conseil général.

Accueillie au siège de la sauvegarde, après un rapide exposé sur le système français de protection de l'enfance, les rôles respectifs des différents acteurs (conseil général, justice, secteur associatif habilité), la délégation a pu prendre connaissance du fonctionnement d'un service de milieu ouvert et visiter un établissement médico-social géré par la Sauvegarde. Puis, la délégation a été accueillie par le Conseil général pour une visite de l'IDEF.

Mme Pouillot, directrice de l'établissement a pu ainsi présenter le fonctionnement de l'établissement. Mme LOPEZ, directrice du Service Protection de l'Enfance a, pour sa part, exposé les responsabilités exercées par le Conseil général dans le domaine de la protection de l'enfance.

➤ Travail du Conseil général sur les échanges de pratique entre Maisons du Rhône

Le Département conduit régulièrement auprès de ses agents des réflexions et des temps d'échanges afin de renforcer l'harmonisation des pratiques dans le champ de la protection de l'enfance. L'objectif est d'inscrire les actions de terrain dans le cadre du Schéma départemental de protection de l'enfance, de développer des pratiques innovantes et de s'approprier le nouveau cadre législatif.

En octobre, deux journées ont rassemblé, pour l'une d'elle, l'ensemble des cadres de l'ASE et de la PMI des équipes territorialisées et des services centraux du Département (environ 130 personnes), et pour l'autre, une représentation importante d'assistants familiaux salariés du Conseil général, de travailleurs médico-sociaux et de cadres des territoires (plus de 300 personnes). Ces rencontres ont permis de travailler différents sujets qui trouvent tous leur ancrage dans le Schéma et dans la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance :

- > la complémentarité d'action entre les équipes de l'ASE et de la PMI
- > l'accompagnement à la parentalité et la place des familles
- > l'intérêt de l'enfant, le traumatisme, la souffrance de l'enfant
- > la place et le rôle des familles d'accueil dans les équipes ASE du Conseil général.

Le fruit de ces échanges seront présentés lors d'un prochain comité de pilotage du Schéma départemental de la protection de l'enfance.

➤ Calendrier des prochaines manifestations :

Journée Périnatalité

7 février 2008

8 h 30 à 16 h 30

dans les Grands Salons du Département :

Cette journée dont le thème est « le réseau périnatal dans le Rhône : de la théorie à la pratique » constituera l'aboutissement de réflexions et d'actions pour une mise en œuvre départementale du plan périnatalité national. Elle permettra de faire le point avec les partenaires sur l'avancée des travaux en réseaux dans le Rhône, au regard des réflexions nationales, régionales, départementales et locales. Ce sera enfin l'occasion de réfléchir sur les points forts et les points faibles actuels afin d'améliorer les pratiques.

Journée Pleurs du nourrisson

27 mars 2008

8 h 30 à 17 h 30

dans les Grands Salons du Département :

Cette journée organisée conjointement par le Département du Rhône et le Groupe de Pédiatrie Générale constitue la deuxième de deux journées d'informations nationales relatives « aux pleurs du nourrisson », la première ayant lieu le 13 mars 2008 à Boulogne-Billancourt. Elle sera centrée sur le thème « Pleurs : que faut-il entendre ? Pleurs : que faut-il faire ? » c'est-à-dire comment entendre les pleurs, les comprendre, y répondre ? Comment aider les familles ? Elle permettra de faire le point sur la perception des pleurs du nourrisson (suite à une enquête réalisée auprès des professionnels exerçant en cabinet libéraux et en PMI) et de donner des éléments de décryptage du langage du bébé à travers celui des parents et celui de l'« éprouvé » des professionnels.

Conférence annuelle départementale de la protection de l'enfance

15 mai 2008

dans les Grands Salons du Département :

Le programme de cette manifestation est en cours d'élaboration. Outre l'état d'avancement des travaux engagés dans le cadre du Schéma départemental de la protection de l'enfance, un zoom sera consacré à la mise en œuvre de la loi du 5 mars réformant la protection de l'enfance.

Pour plus d'information sur l'une des manifestations : schema-protection-enfance@rhone.fr

A noter !

Pour joindre une Maison du Rhône vous pouvez vous reporter à l'annuaire figurant sur le site Internet www.rhone.fr, rubrique Maison du Rhône ou en cliquant directement sur le lien : http://www.rhone.fr/rhone_fr/institution/services_departementaux/maisons_du_rhone/la_mdr_la_plus_proche_de_chez_vous

**Rendez-vous pour le bulletin
d'information n°5
en mars 2008**